

**Impact global du projet de création de deux plateformes d'entreposage de matériel électromécanique, modifié par la création d'un parking dans le cadre du chantier de construction du RJH**

Par courrier DG/CEACAD/CSN DO 2024-743 du 28 octobre 2024, le CEA de Cadarache a transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, dans le cadre d'un projet de création de plateformes de stockage de matériel pour le chantier du RJH nécessitant un défrichement de 1,64 ha au maximum. Ce projet a fait l'objet de l'arrêté n° AE-F09324P0351 du 12/12/2024 portant retrait de la décision implicite relative à la demande n° F09324P0351 et portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3-1 du Code de l'environnement. Le défrichement a par la suite été autorisé par arrêté DEF-24-459-099 portant autorisation de défrichement d'un bois de particulier.

Le défrichement complémentaire de 0,75 ha sollicité pour la construction d'un parking provisoire dans le cadre du chantier de construction du RJH, objet de la présente demande d'examen au cas par cas, constitue une modification du projet de création de plateformes d'entreposage de matériel.

Ces deux défrichements portent sur une superficie maximale totale à défricher de 2,39 ha, qui reste limitée. Les surfaces à défricher sont distantes d'environ 700 mètres.

Le projet initial et sa modification n'ont pas la même temporalité : les travaux pour les zones d'entreposages ont lieu sur 3 à 4 mois début 2025 alors que ceux pour le parking sont prévus sur 3 à 4 mois à partir de septembre 2025.

Les incidences potentielles des opérations initiales et nouvelles sont toutes estimées non significatives, les incidences globales (hors incidences écologiques) sont également non significatives.

Concernant les incidences écologiques, les deux opérations ont fait l'objet des études suivantes :

- [1] Évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre du projet de stockage sur le site RJH du CEA de Cadarache (13) - Étude VERDI Ingénierie Méditerranée (février 2024)
- [2] Évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre du projet de construction d'un parking pour les besoins de l'installation RJH (IGS 126/INB 172) sur le site du CEA Cadarache (13) - Étude VERDI Ingénierie Méditerranée (janvier 2025)

Les mesures ERC proposées pour le projet global sont reprises dans leur totalité dans le tableau ci-dessous :

| Phases  | Types de mesure | Mesures                                                                                                                                                                        | Plateformes | Parking |
|---------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------|
| Travaux | Évitement       | Installation de la base vie ou matériaux et engins stationnés pendant la durée des travaux (Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux)                       | X           | X       |
| Travaux | Évitement       | Balisage de l'emprise projet et des zones sensibles                                                                                                                            | X           | X       |
| Travaux | Réduction       | Adaptation de la période des travaux sur l'année                                                                                                                               | X           | X       |
| Travaux | Réduction       | Défavorabilisation écologique de l'emprise chantier ou Intervention sur la végétation (Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation) | X           | X       |
| Travaux | Réduction       | Gestion de l'éclairage du chantier                                                                                                                                             | X           | X       |

|                         |                |                                                                     |   |   |
|-------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------|---|---|
| Travaux                 | Réduction      | Vérification des arbres avant abattage                              | X |   |
| Travaux ou Exploitation | Réduction      | Pose de nichoirs à Chauves-Souris (Chiroptères)                     | X | X |
| Travaux                 | Réduction      | Dispositif préventif de lutte contre une pollution                  | X | X |
| Travaux                 | Réduction      | Remettre en état les emprises travaux temporaires après le chantier | X | X |
| Travaux                 | Accompagnement | Cahier des charges environnement et choix des entreprises           | X | X |
| Travaux                 | Suivi          | Suivi de chantier                                                   | X | X |
| Exploitation            | Réduction      | Mise en place d'une gestion adaptée                                 | X |   |
| Exploitation            | Réduction      | Mise en place de nichoirs pour l'avifaune                           | X |   |
| Exploitation            | Réduction      | Mise en place d'abris artificiels pour l'herpétofaune               |   | X |
| Exploitation            | Suivi          | Suivi de l'herpétofaune                                             |   | X |
| Exploitation            | Suivi          | Suivi des nichoirs à chiroptères                                    |   | X |

Il apparaît que dix mesures d'évitement/réduction/compensation (ERC) sont identiques pour les deux opérations. A noter que la mesure de réduction commune concernant la pose de nichoirs à chiroptères est à mettre en place pour la phase exploitation pour le projet de création de plateformes et dès la phase travaux pour le parking.

Trois mesures sont spécifiques au projet de création de plateformes. Il s'agit d'une mesure de réduction pendant les travaux : vérification des arbres avant abattage et de deux mesures de réduction en phase exploitation : mise en place d'une gestion adaptée et mise en place de nichoirs pour l'avifaune.

Trois mesures sont spécifiques au projet modificatif relatif à la création d'un parking et s'ajoutent aux mesures déjà définies pour éviter et réduire les impacts bruts du projet initial. Il s'agit d'une mesure de réduction en phase exploitation : mise en place d'abris artificiels pour l'herpétofaune et de deux mesures de suivi en phase exploitation : suivi de l'herpétofaune et des nichoirs à chiroptères.

La mesure de suivi concernant les nichoirs à chiroptères ne concerne que le projet modificatif de création de parking car les chiroptères utilisent la zone pour la chasse ou le transit et potentiellement pour la reproduction pour la Noctule de Leisler alors que les chiroptères n'utilisent pas la zone du projet initial comme lieu de nidification.

Les mesures concernant l'herpétofaune s'expliquent par le fait qu'aucun reptile n'a été contacté au niveau de la zone du projet initial alors que le lézard des murailles a été observé sur la zone projetée pour la création du parking.

**Pour le projet initial de création de plateformes, les incidences résiduelles sur le contexte écologique du projet global, sur les habitats d'intérêt communautaire et sur les chiroptères sont négligeables. Pour l'opération de création d'un parking, modifiant ce projet initial, les incidences résiduelles sont négligeables. Les incidences écologiques globales sont également non significatives.**

De plus, aucune des deux zones n'est située dans un site Natura 2000 mais on retrouve quatre sites Natura 2000, constitués de 2 zones de Protection Spéciales (ZPS) et 2 de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dans un rayon de 5 km.

- ZPS La Durance (FR9312003)
- ZPS Massif du Petit Luberon (FR9310075)
- ZSC La Durance (FR9301589)
- ZSC Montagne Sainte Victoire (FR9301605)

La société VERDI ingénierie Méditerranée, qui a réalisé les deux évaluations des incidences sur les sites Natura 2000 a défini :

- l'Aire d'Etude Immédiate (AEI) comme étant la zone où ont lieu les travaux et où sont menées les investigations environnementales les plus poussées ;
- l'Aire d'Etude Rapprochée (AER), sur le plan biodiversité, comme étant la zone principale des potentielles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante (ex : zone d'empoussièrement, zone de dérangement par le bruit). Il s'agit d'une zone tampon de 50 à 100 ou 200 m autour de l'AEI.

Prises individuellement, chacune des deux opérations projetées a une incidence négligeable sur les habitats naturels et espèces dont la présence justifie la désignation des quatre sites Natura 2000 situés à proximité.

Le tableau ci-après récapitule les habitats et espèces pour les deux opérations. Il met en évidence que :

- les opérations projetées ne sont pas concernées par les mêmes habitats naturels ;
- aucune espèce de flore, de reptile, de mammifère terrestre, d'insecte ou invertébré d'intérêt communautaire n'a été contactée ;
- concernant les oiseaux, l'**Alouette lulu** est présente sur les sites des opérations projetées ; elle n'utilise pas l'aire d'étude immédiate ou rapprochée comme lieu de nidification mais peut la fréquenter de façon ponctuelle pour le transit ou la chasse. L'impact résiduel après la mise en place de mesures d'évitement et de réduction est négligeable dans les deux cas. **L'effet global du projet est donc négligeable à faible.**
- concernant les chiroptères, le **Minioptère de Schreibers** et le **Grand rhinolophe** peuvent fréquenter de façon ponctuelle l'aire d'étude immédiate ou rapprochée des plateformes d'entreposage pour le transit ou la chasse mais ne l'utilisent pas comme lieu de nidification. L'impact résiduel après la mise en place de mesures d'évitement et de réduction est négligeable et ces espèces n'ont pas été contactées sur l'aire d'étude immédiate ou rapprochée du parking. **L'effet global du projet est donc négligeable.**

Des espèces potentiellement nicheuses en milieu forestier, comme la Noctule de Leisler, ou en milieu anthropiques, comme la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle commune ou la Pipistrelle pygmée, sont présentes sur les deux opérations projetées. L'impact résiduel après la mise en place de mesures d'évitement et de réduction est négligeable dans les deux cas. **L'effet global du projet est donc négligeable à faible.**

#### Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

|                                                                                  | Plateformes d'entreposage                                                          | Parking                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Habitats naturels                                                                |                                                                                    |                                                 |
| Communautés méditerranéennes annuelles des sols superficiels                     | Aire d'étude immédiate                                                             |                                                 |
| Végétations herbacées anthropiques                                               |                                                                                    |                                                 |
| Affleurements et rochers érodés                                                  |                                                                                    |                                                 |
| Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques |                                                                                    |                                                 |
| Pinèdes méditerranéennes planitiaires à montagnardes                             |                                                                                    |                                                 |
| Matorrals sempervirents à Quercus                                                |                                                                                    |                                                 |
| Pelouses xériques (sèches) méditerranéennes                                      |                                                                                    |                                                 |
| Flore                                                                            | Flore commune                                                                      | Flore commune                                   |
| Reptiles                                                                         | Pas de reptile d'intérêt communautaire contacté                                    | Pas de reptile d'intérêt communautaire contacté |
| Avifaune                                                                         |                                                                                    |                                                 |
| Alouette lulu                                                                    | N'utilise pas l'aire d'étude comme lieu de nidification mais peut la fréquenter de | Nicheuse probable                               |

|                                |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                | façon ponctuelle pour le transit ou la chasse                                                                                                     |                                                                                                                                  |
| Bondrée apivore                |                                                                                                                                                   | N'utilise pas l'aire d'étude comme lieu de nidification mais peut la fréquenter de façon ponctuelle pour le transit ou la chasse |
| Faucon émerillon               |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| <b>Insectes et invertébrés</b> | Espèces communes                                                                                                                                  | Espèces communes                                                                                                                 |
| <b>Mammifères terrestres</b>   | Espèces communes                                                                                                                                  | Espèces communes                                                                                                                 |
| <b>Chiroptères</b>             |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Minioptère de Schreibers       | Ces espèces n'utilisent pas l'aire d'étude comme lieu de nidification mais peuvent la fréquenter de façon ponctuelle pour le transit ou la chasse |                                                                                                                                  |
| Grand rhinolophe               |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Molosse de Cestoni             |                                                                                                                                                   | Utilise la zone pour la chasse ou le transit (et potentiellement pour la reproduction pour la Noctule de Leisler)                |
| Murin d'Alcathoe               |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Murin de Daubenton             |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Murin de Natterer              |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Noctule commune                | Pas nicheuse sur l'aire d'étude car aucun habitat favorable n'est présent                                                                         |                                                                                                                                  |
| Noctule de Leisler             |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Oreillard gris                 |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Oreillard roux                 |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Pipistrelle commune            | Pas nicheuse sur l'aire d'étude car aucun habitat favorable n'est présent                                                                         |                                                                                                                                  |
| Pipistrelle de Nathusius       |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Pipistrelle de Kuhl            | Pas nicheuse sur l'aire d'étude car aucun habitat favorable n'est présent                                                                         |                                                                                                                                  |
| Pipistrelle pygmée             |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Sérotine commune               |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |
| Vespère de Savi                |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |

**En conclusion :**

- les incidences résiduelles, y compris écologiques, du projet dans sa globalité (projet initial et sa modification) sont négligeables à faibles et sont donc non significatives ;
- il n'y a pas d'effet du projet global au regard des habitats naturels et des espèces dont la présence justifie la désignation des sites Natura 2000.

**De plus, pour mémoire, les deux opérations projetées sont temporaires : le parking sera rendu à la nature post 2032, les zones d'entreposage post 2035.**

A l'attention de

Mickael MATRAY  
CEA Cadarache  
Saint Paul-lez-Durance

Aix en Provence, le mardi 14 janvier 2025

Objet : Projet de construction du RJH, projet de création de plate-forme de stockage de matériel en extérieur et projet de création d'un parking, route de Bargette

Monsieur Matray,

Par ce présent courrier, nous vous certifions que suite, aux études écologiques (VNEI) que VERDI Méditerranée à réaliser dans le cadre du projet de construction du RJH sur les 2 sites de projet :

- . création d'une plate-forme de stockage de matériel en extérieur (inventaires faune flore en 2023)
- . et projet de création d'un parking, route de Bargette (inventaires faune flore en 2024)

il n'y a pas d'incidence en termes de biodiversité entre les 2 sites de projet respectifs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**VERDI ingénierie Méditerranée**

SAS au capital de 122 000 €  
SIRET 392 382 255 00025 - APE 7112B  
31 Ter Chemin Brunet  
13090 AIX EN PROVENCE  
Directrice  
**Véronique HENOCQ**



**VERDI Ingénierie Méditerranée**

SIÈGE SOCIAL : 31<sup>er</sup> Chemin Brunet | 13090 Aix-en-Provence | Tél. 04 42 26 30 61 | mediterranee@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 122 000 € | SIRET 392 382 255 00025 RCS AIX | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 76 392382255

AGENCE : 80 place du 14 Juillet | 34400 Lunel-Viel | Tél. 04 67 47 40 92

[www.verdi-ingenierie.fr](http://www.verdi-ingenierie.fr)